

AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la MRC des Basques représentée par la secrétaire-trésorière adjointe, madame Brigitte Pelletier, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, au bureau de la MRC, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles, **le 13 juin 2019 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Certains frais s'ajouteront aux montants ci-dessous décrits et ils seront annoncés au moment de la vente.

CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

VILLE DE TROIS-PISTOLES

MATRICULE : 0433-32-9558-00-000
DÉSIGNATION : 448 RUE BÉLANGER
 TERRAIN ET BÂTIMENTS
CADASTRE : 5 227 160
PROPRIÉTAIRE(S) : GEORGES ST-GERMAIN
TAXES : 10 200.61 \$

MATRICULE : 0433-32-6760-00-000
DÉSIGNATION : RUE BÉLANGER
 TERRAIN
CADASTRE : 5 227 158
PROPRIÉTAIRE (S) : GEORGES ST-GERMAIN
TAXES : 909.89 \$

MATRICULE : 0232-97-2630-00-000
DÉSIGNATION : 140, RUE DU PARC
 TERRAIN ET BÂTIMENTS
CADASTRE : 5 225 926
PROPRIÉTAIRE (S) : ÉDITH LÉVESQUE
TAXES : 9 044.91 \$

MATRICULE : 0332-58-6932-00-000
DÉSIGNATION : 89 À 95 RUE NOTRE-DAME EST
 TERRAIN ET BÂTIMENTS
CADASTRE : 5 226 586
PROPRIÉTAIRE (S) : JOSÉE BOUCHARD
TAXES : 19 312.90 \$

MATRICULE : 0332-58-8138-00-000
DÉSIGNATION : 97 À 99 RUE NOTRE-DAME EST
 TERRAIN ET BÂTIMENTS
CADASTRE : 5 226 587
PROPRIÉTAIRE (S) : JOSÉE BOUCHARD
TAXES : 19 066.76 \$

MATRICULE : 0332-35-1242-00-000
DÉSIGNATION ; 286 À 290 RUE VÉZINA
 TERRAIN ET BÂTIMENTS
PROPRIÉTAIRE (S) : JOSÉE BOUCHARD
MATRICULE : 0332-25-9325-00-000
DÉSIGNATION : RUE VÉZINA
 TERRAIN SOUS LOCATION
CADASTRE : 5 226 363
TAXES TOTALES: 9 972.54 \$

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

MATRICULE : 0029-98-0942-00-000
DÉSIGNATION : ROUTE 132 OUEST
 TERRAIN
CADASTRE : 5 546 422
PROPRIÉTAIRE (S) : SUCC. RAYMOND BEAULIEU
TAXES : 27.39 \$

MATRICULE : 0029-89-0290-00-000
DÉSIGNATION : ROUTE 132 OUEST
 TERRAIN
CADASTRE : 5 546 778
PROPRIÉTAIRE (S) : SUCC. RAYMOND BEAULIEU
TAXES : 58.75 \$

MATRICULE : 0029-80-6927-00-000
DÉSIGNATION : RUE DU SAULT
 TERRAIN
CADASTRE : 5 546 775
PROPRIÉTAIRE (S) : SUCCESSION ANDRÉ LEBLOND
TAXES : 3.48 \$

MATRICULE : 0129-14-0134-00-000
DÉSIGNATION : RUE PLACE LEBLOND
 TERRAIN
CADASTRE : 5 545 604
PROPRIÉTAIRE (S) : PATRICE SÉNÉCHAL
TAXES : 1 419.91 \$

MATRICULE : 9728-15-8195-00-000
DÉSIGNATION : CHEMIN DE LA GRÈVE-DE-LA-POINTE
 TERRAIN
CADASTRE : 5 546 783
PROPRIÉTAIRE (S) : SUCCESSION BENOIT CÔTÉ
TAXES : 90.07 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

MATRICULE : 2222-40-0899-00-000
DÉSIGNATION : 857, RANG BELLEVUE
 TERRAIN ET BÂTIMENT
CADASTRE : 5 673 296
PROPRIÉTAIRE (S) : SANDRA MICHAUD
TAXES : 2 222.77 \$

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TÉMISCOUATA

MUNICIPALITÉ SAINTE-RITA

MATRICULE : 9913-11-5545-00-000
TAXES : 3 315.79 \$
PROPRIÉTAIRE (S) : SYLVAIN BEAUMONT

DÉSIGNATION : **Au rôle d'évaluation les deux (2) désignations forment une unité d'évaluation ayant une superficie totale de 1 741.900 m²**

Contrat 19 341 428

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire TRENTE (Ptie 30) Rang 3 du cadastre officiel Canton de Raudot, dans la circonscription foncière de Témiscouata, de figure carrée, mesurant trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) dans ses limites Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Ouest; bornée vers le Nord-Ouest par une partie du lot 30, propriété de Jean-Guy DRAPEAU ou représentants, vers le Nord-Est par une partie du lot 30, étant la rue Principale Nord (Route 295), vers le Sud-Est par une partie du lot 30, propriété de Hermel DUBÉ ou représentants et vers le Sud-Ouest par une partie du lot 30, propriété de Jean-Guy DRAPEAU ou représentants. Superficie : contenant une superficie de neuf cent vingt-neuf mètres carrés (929,0 m²). Avec bâtisses dessus construites portant le numéro **12 et 12A, Principale Nord, Sainte-Rita (Québec) GOL 4G0, circonstances et dépendances.**

Contrat 20 003 406

Un emplacement connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro TRENTE (Ptie 30), Rang 3, du cadastre officiel du Canton de Raudot, circonscription foncière de Témiscouata, mesurant environ cent cinquante pieds (150') vers le Nord-Ouest, environ vingt-cinq pieds (25') dans sa première ligne Nord-Est, environ cent pieds (100') dans sa première ligne Sud-Est, environ cent pieds (100') dans sa deuxième ligne Nord-Est, environ cinquante pieds (50') dans sa deuxième ligne Sud-Est et environ cent vingt-cinq (125') vers le Sud-Ouest; borné vers le Nord-Ouest par une partie du lot 30, dans sa première ligne Nord-Est par la Route 295, dans sa première ligne Sud-Est, sa deuxième ligne Nord-Est, dans sa deuxième ligne Sud-Est vers le Sud-Ouest par des parties du lot 30. Le coin Est de la première ligne Nord-Est se situe à une distance d'environ trente mètres quarante-huit centièmes (30,48 m) et de cent soixante-cinq mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (165,99 m) de l'intersection de l'emprise Sud-Ouest de la rue Principale Nord (Route 295) et l'emprise du côté Nord-Ouest de la Route des Ilets, cette distance est mesurée le long de l'emprise Sud-Ouest de la rue Principale Nord (Route 295). Sans bâtisse dessus construites mais avec circonstances et dépendances, lequel emplacement est situé sur la Route 295, Sainte-Rita (Québec), GOL 4G0.

MATRICULE : 9913-41-0176-00-000
TAXES : 2 050.72 \$
PROPRIÉTAIRE (S) : SYLVAIN BEAUMONT
DÉSIGNATION : Contrat : 19 599 581

Un emplacement connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro VINGT-NEUF (Ptie 29), Rang 3, du cadastre officiel du Canton de Raudot, circonscription foncière de Témiscouata, mesurant quatre-vingt pieds (80 pi) de largeur, direction du nord-est au sud-ouest, sur une profondeur de cent trente-sept pieds (137 pi) direction du nord-ouest au sud-est, borné vers le sud-est par la route 295 (rue de l'Église Est), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 29, vers le nord-est par le lot 29-2 et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 29. Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel emplacement est situé au **14, rue de l'Église, Sainte-Rita (Québec), GOL 4G0.**

MATRICULE : 9913-52-8040-00-000
TAXES : 2 085.52 \$
PROPRIÉTAIRE (S) : SYLVAIN BEAUMONT
DISIGNATION : Contrat : 19 599 892

Un emplacement connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro VINGT-HUIT (Ptie 28), Rang 4, du cadastre officiel du Canton de Raudot, circonscription foncière de Témiscouata, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest dans une première ligne par une autre partie du lot 28 (chemin public), étant la rue de l'Église, mesurant le long de cette limite vingt-quatre mètres et soixante centièmes (24,60 m), vers le nord-est dans une première ligne, vers le nord-ouest dans une deuxième ligne et vers le nord-est dans une deuxième ligne par une partie du lot 28, appartenant à la FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-RITA ou représentants, mesurant respectivement le long de ces limites quinze mètres et quarante-cinq centièmes (15,45 m), dix-huit mètres et soixante-neuf centièmes (18,69 m) et cinquante-sept mètres et quarante et un centièmes (57,41 m), vers le sud-est par une partie du lot 28, appartenant à la FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-RITA ou représentants, mesurant le long de cette limite quarante-deux mètres et soixante-huit centièmes (42,68 m), vers le sud-ouest par une partie du lot 28, occupée par les COMMISSAIRES D'ÉCOLES POUR LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE RAUDOT, mesurant le long de cette limite soixante-dix-sept mètres et quatre-vingt-douze centièmes (77,92 m), l'extrémité nord-ouest de cette limite étant le point à rattacher. Contenant en superficie trois mille mètres carrés (3000 m²). Le point à rattacher de cet emplacement est situé à quarante-huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (48,77 m) de la limite séparatrice des lots originaires numéros 28 et 29, distance mesurée le long de l'emprise sud-est de la rue de l'Église dans une direction sud-ouest et de là, à huit mètres et soixante centièmes (8,60 m) de la limite séparant le Rang 3 et le Rang 4, distance mesurée le long de la limite séparatrice des lots originaires numéros 28 et 29 dans une directions nord-ouest. Avec bâtisses dessus construites, ainsi qu'avec circonstances et dépendances, lequel emplacement est situé au **27, rue de l'Église à Sainte-Rita (Québec), GOL 4G0.**

MATRICULE : 9913-02-9973-00-000
TAXES : 2 410.27 \$
PROPRIÉTAIRE (S) : SUCESSION ALAIN LEMIEUX
a/s GOUV. DU QUÉBEC, MINISTÈRE DES FINANCES
DÉSIGNATION : Contrats : 354 995 et 23 776 702

Un immeuble connu et désigné comme étant la PARTIE du lot numéro VINGT-NEUF (29 ptie) au cadastre officiel pour le RANG TROIS (III), Canton de RAUDOT, de figure carrée, mesurant, mesures anglaises, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de largeur par quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) de profondeur, bornée vers l'ouest par la rue Principale Nord, vers le nord et vers l'est par les parties du lot 29, propriété de Marcien DESJARDINS, et vers le sud par une partie du lot 29, propriété de Marcien DESJARDINS, soit à une distance de deux cent soixante-quinze pieds (275 pi) au nord du lot 29, propriété de Jean-Yves Malenfant. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. **Cet immeuble est situé au 15, rue Principale Nord, à Sainte-Rita, province de Québec, GOL 4G0.**

MATRICULE : 9912-49-6520-00-000
TAXES : 1 497.55 \$
PROPRIÉTAIRE (S) : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-RITA
DÉSIGNATION : Contrat : 15 803 827

Un emplacement situé au 1, rue Desjardins, à Sainte-Rita (Québec), G0L 4G0, connu et désigné comme une PARTIE du lot numéro VINGT-NEUF, rang QUATRE (Ptie 29, rg IV) du cadastre officiel du Canton de Raudot, circonscription foncière de Témiscouata, sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances, mesurant trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers le nord-ouest et le sud-est et soixante-quatorze mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (74,98 m) vers le nord-est et le sud-ouest, telle que bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 29, étant la rue Desjardins, vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot 29 appartenant à Les Bio-Produits de Sainte-Rita Coopérative de Solidarité des Basques ou représentants et vers le sud-ouest par une partie du lot 29, étant la Route Neuve.

CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE RIMOUSKI

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

MATRICULE : 1947-73-5361-00-000
DÉSIGNATION : 785 RANG 1
TERRAIN ET BÂTIMENT
CADASTRE : 4 337 058
PROPRIÉTAIRE(S) : GEORGES GAGNON
TAXES : 1 272.70 \$

MATRICULE : 1341-05-1939-00-000
DÉSIGNATION : 324, ROUTE 132
TERRAIN ET BÂTIMENT
CADASTRE : 4 336 300
PROPRIÉTAIRE (S) : CELENFER INC
TAXES : 8 422.69 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX

MATRICULE : 9439-66-4179-00-000
DÉSIGNATION : 358, RUE PRINCIPALE
TERRAIN ET BÂTIMENT
CADASTRE : 4 476 591
PROPRIÉTAIRE(S) : NADIA EL-SABH
TAXES : 4 820.15 \$

PARTICULARITÉ DE CERTAINES PROPRIÉTÉS MISES EN VENTE

Certaines propriétés mises en vente comportent certaines particularités. Il appartient donc à chaque personne intéressée par une propriété d'obtenir toutes les informations qu'ils jugent pertinentes et utiles avant de participer à la vente.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire doit en vertu de l'article 2990 du *Code civil du Québec* produire une preuve de son identité. Dans le cas où la personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire doit produire une preuve de son identité. Dans le cas où la personne agit à titre de mandataire d'une personne physique, elle doit produire la preuve de son mandat; dans le cas où elle agit pour le compte d'une personne morale, elle doit produire la résolution certifiée conforme la désignant comme mandataire ainsi qu'une copie de l'état de renseignements émis par le Registraire des entreprises du Québec.

Le prix d'adjudication est payable **en entier immédiatement** en argent comptant, chèque certifié à l'ordre de la MRC des Basques. Le cas échéant le remboursement de l'excédent se fera au moyen d'un chèque émis par la MRC des Basques dans les 10 jours suivant l'adjudication, et ce, sans intérêt. Aucune carte de débit ou de crédit n'est acceptée. À défaut de paiement complet et immédiat, la secrétaire-trésorière adjointe remet sans délai l'immeuble en vente.

Je certifie par la présente que la liste décrite ci-dessus constitue la liste officielle des ventes pour non-paiement de taxes municipales et scolaires de la Municipalité régionale de comté des Basques pour l'année deux mille dix-neuf (2019).

Donné à Trois-Pistoles, ce 5^{er} jour du mois d'avril 2019

Brigitte Pelletier
secrétaire-trésorière adjointe
MRC des Basques